

## Séance du 09 novembre 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,  
L'an deux mille vingt-et-un, le neuf novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

M. Marie-Jean DOUYERE, Maire,  
Mme Florence DE MENECH, M. Yann LOLLIER, Mme Claudine NOUVELLE, M. Gilles GREAUME, M. Christian BRISSEZ, Mme Catherine AUZERAIS-MUTA, M. Régis DELAMARE, M. Frédéric BARON, M. Marc DALIGAUX, Mme Corinne DUMONT-OUINE, M. Patrick BOURGEOIS, M. Christophe MENAGER, Mme Isabelle BRÉHIER, Mme Cassandra MENGUY-BAUER et M. Éric DEZELLUS.

Était présente excusée : Mme Blandine BINET, Mme Betty SOMON.

Étaient absente : Mme Caroline PERREU.

Pouvoir donné : Mme Blandine BINET à M. Frédéric BARON et Mme Betty SOMON à M. Yann LOLLIER.

### L'ordre du jour est le suivant :

Présentation du système de vidéoprotection pour la commune de ROUTOT par l'adjudant MOULIN.

- ❖ Approbation des lignes directrices de gestion
- ❖ Participation à la prévoyance complémentaire du personnel territorial
- ❖ Mise en œuvre et demande de subventions concernant la réserve incendie dans le cadre du schéma communal
- ❖ SIEGE : travaux rue des Drouets
- ❖ Illuminations de Noël : contrat de location
- ❖ Illuminations de Noël : achat
- ❖ Décision modificative n°8 : illuminations de Noël
- ❖ Local technique : choix des entreprises
- ❖ Recensement voirie communale

❖ Questions diverses

Monsieur le Maire interroge les élus sur le précédent compte-rendu, aucune suggestion n'étant apportée, ce dernier est approuvé.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Isabelle BRÉHIER a été désignée secrétaire de séance.

## APPROBATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Vu la loi n°2019-828 du 06 août 2019 dite de la transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2019-1265 u 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion ;

Vu l'avis favorable du comité technique intercommunal du 05 octobre 2021 ;

Monsieur le Maire explique que les collectivités territoriales sont dans l'obligation de définir les lignes directrices de gestion. Ces dernières ont pour objectifs de donner des règles quant à la gestion des ressources humaines, dans le cadre notamment du recrutement et de la carrière du personnel communal.

Monsieur le Maire propose alors d'approuver les lignes directrices de gestion annexées.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les lignes directrices de gestion annexée.**

## PARTICIPATION A LA PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE DU PERSONNEL TERRITORIAL

Monsieur le Maire rappelle que la commune a, par la délibération du 8 novembre 2017 (n° 2017/69), demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure de conclure une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du personnel sous la forme d'une couverture « prévoyance », à destination des agents qui en auront exprimé le souhait, en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Il remémore les modalités de participation, décidées en conseil le 25 septembre 2018 (n° 2018/71) suivantes :

- 1°) de fixer le montant mensuel de la participation à 2 € par agent à temps plein et de moduler cette somme au prorata du temps de travail pour les agents à temps non complet et à temps partiel avec un minimum de 1 € par agent.

Monsieur le Maire annonce que le centre de gestion de l'Eure a informé en date du 16 septembre 2021 d'une augmentation des taux de cotisations à hauteur de 35% des contrats d'assurances de la compagnie CNP Assurances à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- ❖ De fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le montant de la participation financière pour la prévoyance maintien de salaire dans les conditions suivantes :

le montant mensuel de la participation est de 3 € par agent à temps plein. Cette somme sera modulée au prorata du temps de travail pour les agents à temps non complet et à temps partiel avec un minimum de 1 € par agent.

- ❖ D'autoriser le Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution.

### MISE EN ŒUVRE D'UNE RÉSERVE INCENDIE

Monsieur Frédéric BARON explique le projet de mise en place de la couverture de la défense incendie sur la commune.

Ce devis permettrait de couvrir l'ensemble des points demandés lors de la mise en place du schéma de défense incendie le 25 juin 2019.

Monsieur le Maire présente le devis de SARC pour un montant total de 194 880,00 € HT 233 856,00 € TTC. A cela s'ajoute l'installation de 3 poteaux à environ 6 000,00 € TTC l'un. Le coût total de la mise en œuvre de la réserve incendie s'élèverait à 251 856,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

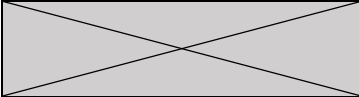
- ❖ Accepte ce projet sous réserve de l'obtention de la DETR.
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à demander les subventions possibles (DETR, Département de l'Eure)
- ❖ A signer tous documents afférents à ce dossier.

<b>SIEGE : TRAVAUX RUE DES DROUETS</b>
--

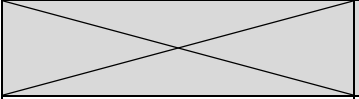
Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à (en euros HT.):

❖ en section d'investissement(en euros H.T.) :

	TOTAL	Participation commune en %	Part commune
Distribution publique :	69 000,00	30 % HT	17 250,00
Éclairage public :	30 000,00	20 % HT	5 000,00
<b>TOTAL :</b>	<b>99 000,00</b>	-	<b>22 250,00</b>

❖ en section de fonctionnement (en euros H.T.):

	TOTAL	Participation commune en %	Part commune
Réseau télécom :	24 000,00	30 % HT + TVA	10 000,00
<b>TOTAL :</b>	<b>24 000,00</b>	-	<b>10 000,00</b>

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunication.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise :**

- ❖ **Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,**
- ❖ **L'inscription des sommes au budget de l'exercice 2021, à l'opération 66, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement pour un montant de 22 250,00 € et au compte 657351 pour les dépenses de fonctionnement pour un montant de 10 000,00 €.**

## ILLUMINATIONS DE NOËL : CONTRAT DE LOCATION

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yann LOLLIER.

Monsieur LOLLIER explique qu'en raison de la modification de la configuration de la place de la mairie, de nouveaux motifs ont été conseillés par la société Illuminations Services avec qui nous sommes en contrat. Cette modification change la structure du contrat en termes de taille des motifs et du nombre de motifs lumineux mais ne change pas le prix de base du contrat initial de 3.890 € HT

Il est proposé au conseil municipal de valider les termes de conditions du contrat de location d'Illuminations Services en reprenant le contrat à zéro pour une durée de 4 ans (2021-2022 / 2024-2025) pour éviter ainsi l'augmentation annuelle de 2 % prévu dans le contrat

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte les nouveaux termes du contrat de location avec la société Illuminations Services jusqu'à 2025 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.**

## ILLUMINATIONS DE NOËL : ACHAT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yann LOLLIER.

Monsieur LOLLIER explique qu'un état des lieux des lumières existantes pouvant être disposées autour de la halle à l'occasion des fêtes de fin d'année a été fait. La commission en a conclu qu'il serait plus judicieux d'investir pour l'achat de nouvelles guirlandes pour décorer l'édifice. Cela permettrait d'avoir une harmonie de couleur sur la place du Général Leclerc (blanc scintillant).

Monsieur Yann LOLLIER ajoute que les anciennes guirlandes de la halle seront utilisées pour décorer le monument place de la Liberté.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la société Illuminations Services pour un montant de 3268,00 € HT soit de 3921,60 € TTC

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte de retenir les devis de la société Illuminations Services et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.**

**Les dépenses sont inscrites à l'opération 61.**

## DÉCISION MODIFICATIVE N°8 : ILLUMINATIONS DE NOËL

Monsieur le Maire indique qu'une décision modificative n'est pas nécessaire.

## LOCAL TECHNIQUE : CHOIX DES ENTREPRISES

Vu la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP) du 07 décembre 2020 dispensant de la procédure de marché public. L'acheteur peut alors passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes. [...].

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gilles GRÉAUME.

Monsieur GRÉAUME explique que la commission travaux a sollicité 3 entreprises pour les travaux du futur local technique sis rue du Docteur Collignon. Ces travaux comprennent la plomberie, l'électricité et la plâtrerie.

Entreprise Lot	DUCLOS CONSTRUCTION		ENTREPRISE B. MORICE		SRC
	en € HT	en € TTC	en € HT	en € TTC	
Plâtrerie	17 982,05	21 578,46	17 546,60	21 055,92	Pas de retour
Électricité	13 720,00	16 464,00	11 625,80	13 950,96	
Plomberie	4 989,00	5 986,80	7 780,10	9 336,12	
TOTAL	36 691,05	44 029,26	25 326,70	44 343,00	

Vu les éléments apportés, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise DUCLOS pour un montant de 44 029,26 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité retient l'entreprise DUCLOS CONSTRUCTION pour un montant total de 36 691,05 € HT soit 44 029,26 € TTC.**

## RECENSEMENT VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire indique qu'aucune voirie n'est à recenser pour l'année 2022.

## QUESTIONS DIVERSES

**Monsieur le Maire** prend la parole :

- ❖ Le prochain conseil municipal aura lieu le 23 novembre 2021 à 20h30, il y sera sujet du projet de restauration scolaire.
- ❖ Il informe qu'en raison d'une baisse de fréquentation de 20%, La Poste sera désormais fermée les jeudis après-midi.
- ❖ Il indique l'idée de la mise en place d'une charité à ROUTOT. Cette association a pour but d'accompagner les personnes et les familles à l'Église.
- ❖ Il présente le courrier de Clara LEMARCHAND et Clément DEPLANQUES concernant le projet « sakado 2021 » qui a reçu les félicitations de Monsieur le Préfet. Cette action consiste à émettre des dons ciblés pour les sans-abris. Des permanences seront organisées à ROUTOT les 11 et 18 décembre 2021. Madame Florence DE MENECH demande à Monsieur Yann LOLLIER de faire une communication sur ce sujet.
- ❖ Il rappelle que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10H30, suivie d'une messe à 11H et se terminera par un pot de l'amitié à la médiathèque à 12H.

**Madame Florence DE MENECH** indique que le repas organisé par le CCAS a été une réussite. Si les conditions le permettent, un autre repas sera offert en avril 2022.

**Monsieur Frédéric BARON** rappelle que le cross des pompiers aura lieu le 21 novembre prochain. Il demande si la commune offre un vin d'honneur, Monsieur le Maire répond favorablement.

**Monsieur Patrick BOURGEOIS** demande pourquoi octobre rose n'a pas eu lieu sur la commune. Monsieur Yann LOLLIER indique que ce projet a dû être soutenu dans les autres communes par la communauté de communes Roumois Seine.

Il demande également si le conseil des jeunes est toujours en projet, Monsieur le Maire lui répond que ce sujet sera travaillé en 2022.

**Monsieur Yann LOLLIER** annonce que le premier plein des citernes et bâches incendie sera offert par le SERPN.

Concernant le Téléthon, il aura lieu le 04 décembre 2021 à ROUTOT. L'organisation du repas est cependant en suspend selon les futures annonces gouvernementales.

**Monsieur Éric DEZELLUS** précise que 2 chars ainsi que du matériel communal sont toujours entreposés à la ferme du Roumois. Ce matériel doit impérativement être évacué avant le 15 décembre.

**Madame Isabelle BRÉHIER** s'interroge au sujet de la fréquence du ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif. Elle demande pourquoi il n'est pas mis en place un ramassage de chacun toutes les semaines plutôt qu'un ramassage pour le tri toutes les 2 semaines et pour les ordures ménagères 2 fois par semaine.

Elle demande également quand les Routotois seront dotés d'un bac jaune pour le tri sélectif. Monsieur le Maire lui apportera une réponse au prochain conseil.



**Monsieur Christophe MÉNAGER** se questionne sur l'évolution de la COVID sur la commune. Madame Florence DE MENECH lui répond que le Département de l'Eure est toujours au niveau 1.

**Monsieur Régis DELAMARE** remercie les membres du conseil pour la remise en état de la salle des fêtes après le repas organisé par le CCAS.

Il fait part de la demande du club des Mimosas concernant l'obtention d'une nouvelle desserte afin d'éviter d'utiliser celle de la cuisine. Il est proposé de mettre à disposition une table.

**Monsieur Marc DALIGAUX** demande si un passage pour les encombrants pouvait être mis en place sur la commune à raison d'une fois par semestre. Le sujet sera étudié.

**Monsieur Gilles GRÉAUME** annonce qu'une expertise de la gendarmerie dans le cadre de la dommage-ouvrage aura lieu le 22 novembre 2021 à 10h30.

Il rend compte de la manière sise 56, avenue du Général de Gaulle, les rapports présentent une cavité de 200 m<sup>3</sup>, le comblement de celle-ci est estimé à 33 000,00 €.

Finalement, le forage devant la Halle révèle la présence d'un ancien puisard. Il convient de refaire le couvercle de ce dernier.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 23h50.

Les signatures

Marie-Jean DOUYERE

Florence DE MENECH

Yann LOLLIER

Claudine NOUVELLE

Gilles GRÉAUME

Christian BRISSEZ

Catherine AUZERAI-  
MUTA

Régis DELAMARE

Frédéric BARON

Marc DALIGAUX

Corinne DUMONT-  
OUINE

Patrick BOURGEOIS

Christophe MÉNAGER

Blandine BINET

Betty SOMON

Isabelle BRÉHIER

Cassandra MENGUY-  
BAUER

Caroline PERREU

Éric DEZELLUS